



Compte rendu de la réunion du 9 octobre 2008 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche

L'an deux mille huit, le neuf octobre, le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de DINSAC sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMAILLE, Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 30 septembre 2008

Présents : MM. & Mmes GUILLEMAILLE, ALLARD, KAZMIERCZYK, SAUMONT, BENOT, MASSART, PERROT, BLANC, NIVARD, MARTEL, FAURY, LACOUX, JARDEL, PORTAL, REYNAUD, BROUSSAL, BRISSIAUD, ROY, MOREAU.

Absents non représentés : MM. MILCENT & DIOTON

M. Jean-Michel FAURY a été élu secrétaire

Nombre de conseillers :

En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19

Le Compte rendu de la réunion du 14 avril 2008 est approuvé à la majorité (1 abstention).

Réorganisation du service jeunesse

Le Président informe le Conseil du départ de Nathalie Fontanges du poste de coordonnatrice jeunesse (mise en disponibilité pour une période de 1 an).

Pour la remplacer, après appel à candidatures, une adjointe d'animation a été recrutée, en CDD dans un premier temps. Il s'agit de Céline Jacquinet, dont le profil professionnel et l'expérience correspondent au poste à pourvoir de responsable du secteur jeunesse. Elle sera en poste à compter du 21 octobre.

Réorganisation de la garderie

A compter du 6 novembre 2008, afin d'apporter un service mieux adapté, la garderie sera assurée pour les enfants de maternelle, avenue Louis Ricoux, dans les locaux actuels, et pour les primaires, avenue du château, dans les locaux de l'école. Cette réorganisation va permettre d'économiser le coût de transport en car (9 750€ annuel)

Une jeune animatrice a été recrutée pour compléter l'équipe d'encadrement de la garderie qui sera donc composée de Laurence Momaud, Chantal Severan, Céline Jacquinet, et Laetitia Denis à compter de la rentrée de la Toussaint.

Fondation du Patrimoine

Le Conseil de communauté réserve son avis momentanément sur la proposition de convention de la Fondation du Patrimoine. Le Président propose de revoir les modalités de cette convention.

Modification du régime indemnitaire : indemnité d'administration

Modification de la délibération du 10/06/2008

Sur proposition du Président, le Conseil de communauté accepte à l'unanimité la modification du régime indemnitaire dont peuvent bénéficier les agents de catégorie C de la collectivité :

Ajout du grade d'adjoint d'animation 1^{ère} classe (catégorie C , échelle 4)

Dans le cadre des crédits constitués les attributions individuelles pourront varier pour tenir compte de la manière de servir. Le montant de référence annuel afférent à chaque catégorie pourra varier de 1 à 3, et sera défini par arrêté du Président.

Ce dispositif pourra être étendu aux agents non titulaires, recrutés par référence à des grades ou emplois bénéficiaires.

Création d'un budget annexe pour les services enfance/jeunesse

Le Président informe l'assemblée que depuis l'ouverture du Multi accueil, la part du budget réservée aux services enfance et jeunesse est devenue très importante par rapport au Budget global.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'opportunité d'ouvrir un budget annexe réservé à la compétence « Enfance-Jeunesse »

Le Conseil de communauté, après délibération, accepte à l'unanimité la création d'un Budget annexe « Enfance / Jeunesse » à compter du 1^{er} janvier 2009.

Mission de concertation

Le Président informe le Conseil du résultat de la consultation pour la mission de médiation et de concertation autour du projet éolien. La proposition de Jacques Quantin , d'un montant de 19 614.40€ TTC a été retenue.

Affaires diverses

Jean-Pierre ROY demande pourquoi il n'a pas été tenu compte de sa demande d'inviter Monsieur Labidoire pour une intervention sur le Saut de la Brame lors d'une réunion du Conseil de communauté.

Le Président répond que ça n'est pas actuellement une priorité.

Jean-Pierre ROY indique que si la Communauté de communes n'apporte pas son aide à ce dossier, la commune de Thiat s'en occupera elle-même. Cette dernière proposition est validée.

Après un exposé de Jean-Yves Allard sur les perspectives financières de la communauté de communes pour les prochaines années, le Conseil décide d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion :

- le débat sur le passage en fiscalité mixte
- la modification de l'attribution de compensation
- le transfert de la compétence ordures ménagères à la Communauté de communes

La prochaine réunion aura lieu au Dorat.

Le Président,